PMRA Approved – CDL
17 Jun 2013
2013-3194

GROUPE	1A	INSECTICIDE/ NÉMATOCIDE

VYDATE[md] L INSECTICIDE/NÉMATOCIDE

LIQUIDE SOLUBLE DANS L'EAU

RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Oxamyle 240 g/L

N[o] D'HOMOLOGATION 17995 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
CONTIENT DU MÉTHANOL.
PEUT ÊTRE MORTEL OU CAUSER LA CÉCITÉ EN CAS D'INGESTION.
PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU OU D'INHALATION.
NE PAS EMMAGASINER EN DESSOUS DE 0 °C.

DANGER (Skull and crossbones in octagon) POISON

CONTENU NET: 10 L

LA COMPAGNIE E.I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1-800-667-3925

Si des symptômes avant-coureurs apparaissent (voir SYMPTÔMES AVANT-COUREURS sur le panneau latéral), voir le médecin.

Consulter le panneau latéral en ce qui concerne les précautions à prendre.

<<SECONDARY DISPLAY PANEL>>

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
- CONTIENT DU MÉTHANOL.
- PEUT ÊTRE MORTEL OU CAUSER LA CÉCITÉ EN CAS D'INGESTION.
- PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'ABSORPTION CUTANÉE OU D'INHALATION.
- NE PAS EMMAGASINER EN DESSOUS 0 °C.
- Pour le mélange, le chargement, l'application et toute autre manipulation de la solution de pulvérisation, porter :
    - Une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
    - Des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau tel que du plastique stratifié à rôle de barrière, du caoutchouc butyle, du néoprène, du polychlorure de vinyle (PVC), du viton ou du caoutchouc nitrile
    - Des chaussures ou des bottes résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes
    - Des lunettes protectrices (ou de préférence un écran facial panoramique)
    - Un tablier résistant aux produits chimiques lors du nettoyage du matériel, du mélange et du chargement
    - Un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche antivapeurs organiques ou d'une boîte filtrante dotée d'un préfiltre R, P ou HE.

  Lors de la manipulation de plus de 110 kg oxamyl/jour, un équipement de mélange et de chargement en milieu fermé (combinaison et gants) et un équipement d'application sur le terrain en cabine fermée doivent être utilisés.
- Les gants devraient être lavés au savon et à l'eau après usage et remplacés régulièrement.
- Porter des vêtements propres chaque jour.
- Se laver soigneusement lorsqu'on a manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.
- S'assurer qu'il n'y a ni animaux ni humains dans la zone traitée, pendant l'application et aussi longtemps que le produit risque d'être emporté par le vent.
- Ne pas ranger le produit à proximité de la nourriture (qu'elle soit destinée aux animaux ou aux humains).
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard formés par la pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION:
Ce produit doit être entreposé et étalé à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSAGE:
Entreposage le produit dans son contenant original, à l'écart engrais, des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Garder le contenant bien fermé.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION:
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVES LES YEUX:
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'ATROPINE EST UN ANTIDOTE - VOIR LE MÉDECIN IMMÉDIATEMENT LORSQU'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT.

L'oxamyl est un carbamate inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont notamment des malaises, une faiblesse musculaire, des étourdissements et des sueurs. Des maux de tête, une salivation excessive, des nausées, vomissement, des douleurs abdominales et de la diarrhée sont souvent observés. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque chez la victime une perte de conscience, une incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'effets cardiovasculaires. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et globulaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). Toutefois, si un échantillon de sang est prélevé plusieurs heures après l'exposition, il est peu probable que les activités de la cholinestérase sanguine soient déprimées étant donné la réactivation rapide de cette dernière. L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Il ne faut pas utiliser la pralidoxime. En cas d'intoxication aiguë grave, il faut administrer les antidotes immédiatement après avoir dégagé les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

SYMPTÔMES AVANT-COUREURS: L'empoisonnement à l'oxamyle produit des effets reliés à l'activité anticholinestérase: faiblesse, vision embrouillée, mal de tête, nausée, crampes abdominales, malaises dans la poitrine, constriction des pupilles, transpiration, ralentissement du pouls, tremblements.

L'INHALATION OU LES CONTACTS DE LA PEAU RÉPÉTÉS AVEC LE VYDATE^{md} L INSECTICIDE/ NÉMATOCIDE OU D'AUTRES PESTICIDES À BASE D'ORGANOPHOSPHATE ET DE CARBAMATE PEUVENT ACCROÎTRE PROGRESSIVEMENT LA SUSCEPTIBILITÉ AUX

EMPOISONNEMENTS SANS SUSCITER AUCUN SYMPTÔME.

AVIS AU MÉDECIN:
TRAITEMENT: - Utiliser du sulfate d'atropine pour le traitement. Administrer par intraveineuse des doses de 1,2 à 2,0 mg, à intervalle de 10 à 30 minutes, jusqu'à ce que l'atropinisation soit réalisée. Maintenir l'atropinsation jusqu'à ce que le malade se soit remis. Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle ou de donner de l'oxygène. Interdire l'exposition à tout autre agent inhibiteur de la cholinestérase tant que le rétablissement n'est pas assuré.

Ne pas utiliser 2-PAM en case d'exposition au seul VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide. Toutefois, en cas d'exposition au VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide et à un insecticide à base d'organophosphate, 2-PAM peut être utilisé en combinaison avec le traitement au sulfate d'atropine. Ne pas administrer de morphine.

MODE D'EMPLOI:
VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide devrait être utilisé uniquement de la manière recommandée sur la présente étiquette ou dans la documentation offerte par l'entremise des concessionnaires locaux de Du Pont.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:
Inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et de flamme nue. Garder le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien aéré.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

TOXIQUE pour les abeilles, les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ce produit lorsque les abeilles sont très actives dans le secteur visé par le traitement. Appliquer ce produit quand les abeilles sont moins actives.

Ne pas appliquer directement sur les plans d'eau.

Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.

Ne pas pulvériser là où il y a risque de ruissellement. La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau. Pour réduire le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusque dans les habitats aquatiques, prendre en considération, avant le traitement, les caractéristiques et conditions du site. Les caractéristiques et conditions qui peuvent favoriser le ruissellement incluent, sans y être limitées, les fortes pluies, les pentes modérées à prononcées, les sols nus, les sols à mauvais drainage (par exemple, les sols compactés, ou de texture fine comme les sols argileux).

Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive, ou lorsque le vent souffle à plus de 10 km/heure.

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉPARATION DE LA SOLUTION:
Remplir le quart ou la moitié du réservoir du pulvérisateur avec de l'eau. Ajouter le VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide directement au réservoir (les quantités sont indiquées ci-dessous), puis finir de remplir celui-ci. Il n'est pas nécessaire d'agiter le mélange. Toujours porter des gants pour manier les contenants ou le matériel contaminé.

POMMIERS NON PRODUCTIFS

(Arbres ne devant pas porter de fruits dans les 12 mois suivant l'application)

NÉMATODES: Nématodes des racines. Traitement par trempage:
Ajouter 1,25 L de VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide par 1 000 L d'eau. Appliquer la solution au taux de 3,5 à 10 L dans un rayon d'environ un demi-mètre autour de la base de chaque arbre pour couvrir la zone des racines.

Appliquer au printemps lorsque la croissance active des racines et des feuilles commence sur les jeunes fouets et les jeunes pommiers établis non productifs. La température devrait être supérieure a 7°C. Ne pas appliquer aux arbres qui souffrent d'un stress hydrique ou qui ne sont pas en croissance active. Ne pas tremper les racines du des produits de pépinières.

Traitement par trempage et traitement foliaire:
Pour de meilleurs résultats, appliquer un traitement par trempage et un traitement foliaire à forte concentration. Procéder quand la croissance débute.

Traitement foliaire:
Ajouter de 4,1 à 7 litres de VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide par 1 000 L d'eau sous forme de pulvérisation diluée. Pulvériser jusqu'au point d'écoulement. Ne pas appliquer plus de 7 litres de VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide par hectare au cours d'une même pulvérisation. Faire la première pulvérisation lorsque les feuilles ont atteint leur taille normale ou lorsque les plants sont en période de croissance active. Faire trois applications sur une période de 2 ou 3 semaines. Ne pas appliquer sur les plants qui sont sous un stress hydrique ou qui ne sont pas en période de croissance active. Ce traitement supprimera également les insectes présents au moment de la pulvérisation. Voir la liste de ces insectes ci-dessous.

INSECTES, MITES ET ACARIENS:
Incluant le puceron vert et le puceron rose du pommier, les cicadelles, enrouleuses, punaises ternes, mineuses des feuilles, phytoptes du pommier, tétranyques à deux points et tétranyques rouges du pommier.

Traitement foliaire:
Ajouter de 1,5 à 3 litres de VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide par 1,000 L d'eau et pulvériser sous forme de pulvérisation diluée. Pulvériser jusqu'au point d'écoulement. On ne doit toutefois pas appliquer plus de 7,0 litres de VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide par hectare au cours d'une même pulvérisation. Appliquer selon les besoins pour maintenir la suppression.

Ne pas faire plus d'une application par période de 14 jours. Ne pas faire plus de 3 applications par saison.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 1 jour suivant l'application.

POMMES DE TERRE

INSECTES:
Doryphore de la pomme de terre, altises, puceron vert des pêchers, puceron de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaises ternes.

Traitement foliaire:
Ajouter de 2,3 à 3 litres de VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide dans 300 à 900 litres d'eau par hectare. La pulvérisation doit être assez abondante pour bien mouiller le feuillage. Première application lors de l'apparition des insectes et répéter toutes les semaines ou au besoin. Préparer une solution faiblement concentrée si l'infestation est légère et une solution fortement concentrée en cas d'infestation grave ou d'infestation par les pucerons. Ne pas utiliser à moins de 7 jours de la récolte.

NOTE:
VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide ne supprimera pas les doryphores de la pomme de terre résistants aux carbamates.

Ne pas faire plus de 2 applications par saison.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant le jour suivant l'application.

FRAMBOISES

VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide est recommandé pour la suppression des nématodes des racines dans les framboises.

TRAITEMENT PAR TREMPAGE:
Faire une application à l'automne avant le 31 octobre. Utiliser une dose de 9,35 L/ha pour le traitement par trempage sur les framboisiers. Appliquer une fois par période de 12 mois seulement. Ne pas appliquer au printemps.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 3 jours suivant l'application.

Application au moyen d'un pulvérisateur de grandes cultures: **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de la American Society of Agricultural Biological Engineers (ASABE).

Application au moyen d'un pulvérisateur à jet porté : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses qui pointent vers l'extérieur, lors de l'application à l'extrémité des rangées et dans les rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse

du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, d'après des lectures prises à l'extérieur de la zone de traitement, côté au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :
Le tableau ci-dessous indique les zones tampons requises entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée, sous le vent, des habitats terrestres vulnérables (p.ex. prairies, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, grands pâturages libres, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex. lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens vulnérables les plus proches de ce point.

Méthode d'application	**Culture**	**Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :**					
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :			**Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :**		
		< 1 m	**1 à 3 m**	**> 3 m**	**< 1 m**	**1 à 3 m**	**> 3 m**
Pulvérisateur agricole*	Pommes de terre	2	1	0	1	0	0
	Framboisiers	3	1	1	2	1	0
Pulvérisateur à jet porté (début de croissance)	Pommiers ne produisant pas de fruits	33	21	10	25	13	4
Pulvérisateur à jet porté (fin de croissance)		24	14	4	16	6	2

*Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:
Gestion de la résistance, VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide insecticide du groupe 1A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide et à d'autres insecticides ou nématocides du groupe 1A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou nématocides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à

des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide ou les insecticides/nématocides du même groupe 1A avec des insecticides/nématocides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Évitez d'excéder le nombre maximum des applications par saison conformément aux "MODE D'EMPLOI" pour chaque type de récolte. Évitez les pulvérisateurs consécutives de Vydate L Insecticide/ Nématocide ou d'autres insecticides dans le même groupe dans une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou de nématodes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de DuPont 1 800 667-3925.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit en vertu de brevets d'autres pays que le Canada.

[md]/[mc] Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

<<Shipper/Carton Label>>

GROUPE	1A	INSECTICIDE/ NÉMATOCIDE

VYDATE[md] L INSECTICIDE/NÉMATOCIDE

LIQUIDE SOLUBLE DANS L'EAU

RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Oxamyle 240 g/L

N[o] D'HOMOLOGATION 17995 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
CONTIENT DU MÉTHANOL.
PEUT ÊTRE MORTEL OU CAUSER LA CÉCITÉ EN CAS D'INGESTION.
PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU OU D'INHALATION.
NE PAS EMMAGASINER EN DESSOUS DE 0°C.

DANGER **(Skull and crossbones in octagon)** **POISON**

CONTENU NET: 10 L

LA COMPAGNIE E.I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1-800-667-3925

Si des symptômes avant-coureurs apparaissent (voir SYMPTÔMES AVANT-COUREURS sur le panneau latéral), voir le médecin.

Consulter le panneau latéral en ce qui concerne les précautions à prendre.

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
- CONTIENT DU MÉTHANOL.
- PEUT ÊTRE MORTEL OU CAUSER LA CÉCITÉ EN CAS D'INGESTION.
- PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'ABSORPTION CUTANÉE OU D'INHALATION.
- NE PAS EMMAGASINER EN DESSOUS 0 °C.
- Pour le mélange, le chargement, l'application et toute autre manipulation de la solution de pulvérisation, porter :

- Une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- Des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau tel que du plastique stratifié à rôle de barrière, du caoutchouc butyle, du néoprène, du polychlorure de vinyle (PVC), du viton ou du caoutchouc nitrile
- Des chaussures ou des bottes résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes
- Des lunettes protectrices (ou de préférence un écran facial panoramique)
- Un tablier résistant aux produits chimiques lors du nettoyage du matériel, du mélange et du chargement
- Un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche antivapeurs organiques ou d'une boîte filtrante dotée d'un préfiltre R, P ou HE.

Lors de la manipulation de plus de 110 kg oxamyl/jour, un équipement de mélange et de chargement en milieu fermé (combinaison et gants) et un équipement d'application sur le terrain en cabine fermée doivent être utilisés.

- Les gants devraient être lavés au savon et à l'eau après usage et remplacés régulièrement.
- Porter des vêtements propres chaque jour.
- Se laver soigneusement lorsqu'on a manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.
- S'assurer qu'il n'y a ni animaux ni humains dans la zone traitée, pendant l'application et aussi longtemps que le produit risque d'être emporté par le vent.
- Ne pas ranger le produit à proximité de la nourriture (qu'elle soit destinée aux animaux ou aux humains).
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard formés par la pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION:
Ce produit doit être entreposé et étalé à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSAGE:
Entreposage le produit dans son contenant original, à l'écart des engrais, des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Garder le contenant bien fermé.

PREMIERS SOINS:
EN CAS D'INGESTION:
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVES LES YEUX:
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'ATROPINE EST UN ANTIDOTE - VOIR LE MÉDECIN IMMÉDIATEMENT LORSQU'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT.

L'oxamyl est un carbamate inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont notamment des malaises, une faiblesse musculaire, des étourdissements et des sueurs. Des maux de tête, une salivation excessive, des nausées, vomissement, des douleurs abdominales et de la diarrhée sont souvent observés. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque chez la victime une perte de conscience, une incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'effets cardiovasculaires. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et globulaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). Toutefois, si un échantillon de sang est prélevé plusieurs heures après l'exposition, il est peu probable que les activités de la cholinestérase sanguine soient déprimées étant donné la réactivation rapide de cette dernière. L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Il ne faut pas utiliser la pralidoxime. En cas d'intoxication aiguë grave, il faut administrer les antidotes immédiatement après avoir dégagé les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

SYMPTÔMES AVANT-COUREURS : L'empoisonnement à l'oxamyle produit des effets reliés à l'activité anticholinestérase: faiblesse, vision embrouillée, mal de tête, nausée, crampes abdominales, malaises dans la poitrine, constriction des pupilles, transpiration, ralentissement du pouls, tremblements.

L'inhalation ou les contacts cutanés répétés avec le VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide ou d'autres pesticides à base d'organophosphate et de carbamate peuvent accroître progressivement la susceptibilité aux empoisonnements sans susciter aucun symptôme.

AVIS AU MÉDECIN:
TRAITEMENT: - Utiliser du sulfate d'atropine pour le traitement. Administrer par intraveineuse des doses de 1,2 à 2,0 mg, à intervalle de 10 à 30 minutes, jusqu'à ce que l'atropinisation soit réalisée. Maintenir l'atropinsation jusqu'à ce que le malade se soit remis. Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle ou de donner de l'oxygène. Interdire l'exposition à tout autre agent inhibiteur de la cholinestérase tant que le rétablissement n'est pas assuré.

Ne pas utiliser 2-PAM en case d'exposition au seul VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide. Toutefois, en cas d'exposition au VYDATE^{md} L Insecticide/ Nématocide et à un insecticide à base d'organophosphate, 2-PAM peut être utilisé en combinaison avec le traitement au sulfate d'atropine. Ne pas administrer de morphine.

MODE D'EMPLOI:

VYDATE[md] L Insecticide/ Nématocide devrait être utilisé uniquement de la manière recommandée sur la présente étiquette ou dans la documentation offerte par l'entremise des concessionnaires locaux de Du Pont.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:
Inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et de flamme nue. Garder le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
TOXIQUE pour les abeilles, les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ce produit lorsque les abeilles sont très actives dans le secteur visé par le traitement. Appliquer ce produit quand les abeilles sont moins actives.

Ne pas appliquer directement sur les plans d'eau.

Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.

Ne pas pulvériser là où il y a risque de ruissellement. La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau. Pour réduire le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusque dans les habitats aquatiques, prendre en considération, avant le traitement, les caractéristiques et conditions du site. Les caractéristiques et conditions qui peuvent favoriser le ruissellement incluent, sans y être limitées, les fortes pluies, les pentes modérées à prononcées, les sols nus, les sols à mauvais drainage (par exemple, les sols compactés, ou de texture fine comme les sols argileux).

Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive, ou lorsque le vent souffle à plus de 10 km/heure.
Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets.

[md]/[mc] Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.